Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2014) **Heft:** 2032

Artikel: Ulysse, le Cyclope et les Valaisans : retrouver l'origine des mythes avec

outils de la génétique, c'est possible

Autor: Guyaz, Jacques

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012708

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

compétences respectives. Avec les cantons, le peuple forme la Confédération helvétique (art.1 Cst). A son titre 4, la Constitution précise ses droits politiques.

C'est dans ce sens que le peuple est un organe de l'Etat, certes prééminent puisqu'il décide en dernière instance des modifications de la Constitution, mais qui s'insère dans un ensemble d'organes, détenteurs chacun d'une part du pouvoir étatique. Le peuple n'existe donc pas hors ou audessus de la Constitution; il n'est ni foule ni populace, mais un organe défini et doté de compétences explicites.

L'exercice de la démocratie ne se conçoit pas sans l'existence et le respect des droits fondamentaux. Sans garantie de la liberté personnelle, de la liberté de pensée, d'expression, d'association notamment, point de vie démocratique. Le pouvoir du peuple trouve là ses limites. A vouloir les franchir, le peuple ou plus précisément une majorité populaire sape les conditions mêmes de la démocratie.

Ces dernières années, ces

limites ont été franchies à plusieurs occasions, toujours au nom de la souveraineté populaire. Lorsque des communes, qui refusaient systématiquement de naturaliser des candidats d'une certaine origine, ont été rappelées à l'ordre par le Tribunal fédéral au nom de l'interdiction de l'arbitraire (DP 1425), des «démocrates» ont dénoncé une violation de la volonté populaire. L'initiative sur l'expulsion des criminels étrangers, adoptée en votation populaire, parce qu'elle instaure un automatisme cette justice pourrait être rendue par un ordinateur -, contrevient au principe de proportionnalité, tout comme l'initiative populaire exigeant une interdiction professionnelle à vie pour les pédophiles condamnés (DP 2031).

Or ni l'interdiction de l'arbitraire ni l'exigence de proportionnalité ne sont des finesses de juristes. La première doit empêcher qu'une décision soit prise «à la tête du client». La seconde permet de moduler une restriction aux libertés en fonction du but visé. Les ignorer, même en se

prévalant de la volonté populaire, c'est une fois encore éroder les droits fondamentaux et par là même affaiblir la démocratie.

La Suisse aime à se prévaloir de son statut de démocratietémoin. Mais elle persiste à situer son modèle dans le lignage de la démocratie des Waldstätten, une démocratie communautaire qui ne connaissait ni libertés individuelles ni droits fondamentaux. Une conception archaïque et un lignage mythique puisque la Suisse moderne s'est édifiée en réalité sur les principes des révolutions américaine et française: droits de l'homme et séparation des pouvoirs.

Cette conception archaïque est bien sûr cultivée par nos nationalistes conservateurs qui trouvent là un terrain favorable à leurs ambitions politiques. Mais multiplier les entorses à l'Etat de droit au nom du peuple souverain ne peut qu'affaiblir la démocratie et ouvrir la voie à la *«démocrature»*. Et l'on sait d'expérience que cette voie a toujours conduit à la mise sous tutelle du peuple.

Ulysse, le Cyclope et les Valaisans

Retrouver l'origine des mythes avec les outils de la génétique, c'est possible

Jacques Guyaz - 25 mars 2014 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/25517

Les grands mythes de l'humanité sont souvent

présents avec des variantes dans presque toutes les cultures. C'est le cas du Déluge, par exemple. Mais ces grandes épopées peuvent-elles être analysées comme des organismes vivants qui restent longtemps stables, puis changent, évoluent, se transforment et parfois disparaissent? Les spécialistes de l'évolution ont élaboré des outils mathématiques permettant de traiter de grandes quantités de données génétiques et de retrouver la trace des ancêtres communs de différentes espèces. Un chercheur en mythologie comparée, Julien d'Huy, étudie les mythes, tente de retracer leur généalogie et de récupérer les fragments de l'histoire originelle en utilisant ces algorithmes développés par les généticiens.

Nous connaissons l'histoire d'Ulysse et du Cyclope par l'Odyssée (chant 9). Elle se retrouve, avec des variantes importantes, dans les récits légendaires de très nombreuses cultures qui n'ont jamais entendu parler d'Homère et des voyages d'Ulysse. Rappelons-en la trame.

Ulysse et ses compagnons entrent dans une caverne et se nourrissent des moutons et des chèvres qu'ils y trouvent. Le propriétaire, Polyphème, un cyclope anthropophage, découvre les intrus et dévore deux d'entre eux. Ulysse perce l'œil du cyclope avec un pieu et il sort de la caverne avec ses compagnons, accrochés sous des moutons. Aveuglé, Polyphème passe la main sur

les animaux pour s'assurer qu'il ne s'agit pas des humains et ne parvient donc pas à repérer les marins d'Ithaque. Ulysse dit à Polyphème que son nom est «Personne» et le cyclope en est réduit à expliquer à ses congénères que Personne lui a crevé l'œil.

Julien d'Huy a repéré pas moins de 24 versions de ce récit chez les peuples d'Eurasie et du Nouveau Monde. Il l'a découpé en 79 mythèmes, des unités élémentaires du récit analogues aux gènes des êtres vivants. Il leur a appliqué les algorithmes des spécialistes de l'évolution. Le résultat est saisissant. Les versions les plus anciennes du mythe se retrouvent chez les Anishinaabes, aussi appelés Ojibwas, peuple amérindien dont l'aire de peuplement se situe entre le Montana et le Québec, ainsi que chez... les Valaisans!

Les similitudes semblent nombreuses entre les deux versions. Il est question d'un chasseur qui se retrouve dans la caverne du «maître des animaux» où il se repaît de chamois dans la version du Valais et de bisons dans le récit des Anishinaabes. Il réussit à s'enfuir accroché sous le ventre d'un animal pour échapper au possesseur de la caverne.

L'origine du mythe est unique pour Julien d'Huy. Elle date d'avant la domestication des animaux, car il n'est question que de bêtes sauvages au lieu de chèvres et de moutons. Les ressemblances entre les versions valaisannes et ojibwées font supposer que cette épopée est arrivée en Amérique avec les humains qui ont traversé le détroit de Behring il y a au moins 16'500 ans. L'auteur émet l'hypothèse que l'histoire provient du Paléolithique supérieur et a donc au moins 20'000 ans.

La version de l'*Odyssée* qui s'est imposée en Occident ne provient pas directement des montagnes du Valais, mais a transité par un récit sans doute syrien, lui-même issu de migrations nord-sud beaucoup plus anciennes.

Nous ne sommes pas spécialistes de mythologie comparée, encore moins des outils mathématiques utilisés par les généticiens, et donc totalement incapables de discuter de la validité de ces conclusions. Mais avouons que l'histoire est joliment poétique et se prête aux raccourcis. Il y aurait donc quelque chose de commun entre l'Amérique, Homère, Ulysse et le Lötschental!

Les Anishinaabes, seul peuple de l'Amérique du Nord à avoir vaincu les Sioux dans des guerres tribales, seraient les cousins lointains des Valaisans dont l'esprit rebelle est bien connu. Voilà de quoi alimenter la fierté et les discours de fin de banquet de nos compatriotes de la vallée du Rhône.